

04 MAI 2023



Aujourd'hui dans le mot du Jeudi :

- Des conditions de travail dégradées
- Une soi-disant revalorisation salariale
- Une RIS sur la Protection de l'enfance
- Une super conférence sur la Commune de Paris

Macron/Sarkozy même combat

Travailler plus pour gagner moins !

Le slogan tristement célèbre de la campagne présidentielle de 2007 revient au goût du jour dans les propositions du ministère de l'Education au moment où la question de la revalorisation de nos salaires revient sur le devant de la scène médiatique.

Alors que les syndicats, de manière unitaire, ont quitté les négociations portant sur cette question, le [Monde publie un article](#) qui montre la réalité du travail des enseignant·es. Le constat qui y est fait est sans appel. Lors de la campagne de 2022, Macron se fait le porte-parole du classique « les profs bossent pas beaucoup quand même, et ils sont tout le temps en vacances! » Le ministère, lui même, dans ses fiches de postes ne mentionne que les 18h ou 27h devant élèves des collègues du secondaire et du primaire. Le reste est présenté comme un nébuleux temps de préparation inquantifiable. C'est en se basant sur cette méconnaissance de notre métier que le gouvernement entend nous remettre au travail à travers le fameux « Pacte ».

Or les chiffres sont clairs, les profs français·es sont ceux qui travaillent le plus parmi les enseignantes européen·nes mais sont parmi ceux qui gagnent le moins.

	France	Moyenne dans l'UE	Allemagne
Temps de travail annuel dans le primaire (en heure)	900	740	690
Salaire annuel dans le primaire (en euros)	40 000	49 000	85 000
Temps de travail annuel dans le secondaire (en heure)	720	640	640
Salaire annuel dans le secondaire (en euros)	43 000	51 000	92 500

Outre la question financière, cet article met en avant le mal-être quasi généralisé des collègues. La hausse du nombre d'élève en situation de handicap et/ou en difficulté dans les établissements sans formation supplémentaire pour les collègues, la réforme du lycée, la prise en charge de l'orientation,... sont autant d'éléments qui viennent se rajouter au travail des collègues sans pour être autant comptabilisés. Aujourd'hui, 60% des collègues du primaire et 59% des collègues du secondaire sont satisfaits de leurs conditions de travail contre 74% pour le reste des travailleur·euses avec un niveau d'étude équivalent. Ce n'est pas avec les annonces de Macron et N'Diaye sur la question des salaires et du lycée pro que cela risque de s'améliorer.

Et mon cul ! C'est du tofu ?

Augmentation de salaire : le gros enfumage

Les annonces du 21 avril de Macron à Ganges confirment ce que l'on savait depuis le début des discussions avec le ministère sur la question de la revalorisation : on se fout de notre gueule. Les annonces faites sont loin de rattraper la perte du pouvoir d'achat (25% sur les 20 dernières années) alors que l'inflation continue et que le point d'indice est quasiment gelé depuis 2010

Un "socle" insuffisant

La partie inconditionnelle de la revalorisation est composée de trois parties :

1- **l'augmentation de l'ISOE/ISAE** (et indemnités correspondantes pour les CPE, psyEN et professeur·es documentalistes), pour les porter à 2550 € bruts/an, soit une hausse de 100€ nets

2- **l'augmentation de la prime d'attractivité** jusqu'à l'échelon 7 selon des montants variables selon les échelons : voir sur le site de SUD éducation (mettre hyperlien). Les professeur·es contractuel·les ne peuvent compter que sur une augmentation de 300€ bruts de la prime d'attractivité !

3- **des mesures de facilitation d'accès à la hors classe** (par un passage d'un taux de promotion de 18% par an à 23% à terme) **et à la classe exceptionnelle** (par la fin de la limitation de la classe exceptionnelle à 10% du corps)

Cette augmentation est très insuffisante :

- elle est de 1,9 milliard d'euros par année civile, ce qui est très peu rapporté à la masse salariale des personnels concernés
- cela se traduit par une augmentation moyenne de 5,5% par personnel, très loin des 10% annoncés par Macron pendant la campagne
- elle exclut les personnels non enseignants, notamment les AED et AESH

Un "Pacte" inacceptable

La mouture finale du Pacte est maintenant connue. Il consiste à accepter 1, 2 ou 3 "missions" rémunérées chacune 1250 € bruts/an. Voici les missions en question, avec la quotité horaire exigée.

1250 € bruts / an =	Premier degré	Second degré
Tranche de 18h	soutien en 6e	remplacement de courte durée
Tranche de 24h	stages de réussite pendant les vacances, soutien renforcé aux élèves dans les écoles	devoirs faits, stages de réussite pendant les vacances, soutien renforcé aux élèves dans les écoles
Forfait annuel	coordination de projets CNR, accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers, coordination du dispositif découverte des métiers dès la 5e	coordination de projets CNR, accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers, coordination du dispositif découverte des métiers dès la 5e

Pour les distribuer, les chef·fes d'établissement ou les directeur·rices d'école devront d'abord identifier les "besoins" et présenter une répartition en Conseil pédagogique ou en Conseil des maître·sses. Ils et elles devront ensuite répartir en priorité les remplacements de courte durée (2nd degré) et le soutien en 6e (1er degré), avant de distribuer les pactes liés aux autres missions s'il en reste. On peut imaginer, tant l'accent est mis sur les remplacements de courte de durée qu'en réalité l'essentiel des enveloppes de Pacte sera prévu pour cela (et que donc très peu ira au premier degré). Ce sont à la fin les chef·fes d'établissement ou les directions d'école en lien avec les IEN qui distribueront les pactes !

Pour SUD, le projet de Pacte est inacceptable :

Il renforce les inégalités hommes/femmes et valides/personnes handicapées : les hommes dits valides sont plus à même de prendre en charge des missions supplémentaires

Il allonge le temps de travail, alors même que les études montrent que les enseignant·es en France travaillent déjà plus de 43h par semaine

Il donne un pouvoir démesuré à la hiérarchie, chef·fes d'établissement et IEN, mais aussi aux directions d'école et entérine les suppressions de postes de remplaçant·es

SUD éducation appelle les personnels à :

- **définir des revendications et moyens d'action pour obtenir de vraies augmentations de salaires, pour tous les personnels**
- **porter largement la discussion autour du caractère néfaste du Pacte et décider collectivement de son refus pur et simple dans les écoles et établissements**
- **porter en CA, par des pétitions etc., le refus du Pacte et les revendications salariales**

SUD éducation rappelle que le Pacte ne peut être imposé à aucun personnel et se tiendra à disposition des personnels pour argumenter, mobiliser et défendre les collègues qui subiraient des pressions.

Pour plus d'information, n'hésite pas à participer à la Réunion d'Information Syndicale organisée par SUD éducation 49 le 30 mai à 18h à la Bourse du Travail à Angers

Réunion d'Information Syndicale

Protection de l'enfance

Le 23 mai prochain SUD éducation 49 organise une Réunion d'Information Syndicale à la Bourse du Travail (place Imbach à Angers) de 18 à 20h sur le thème de la protection de l'enfance.

Cette réunion permettra de parler de :

- notre rôle de professionnel·le au sein de l'éducation nationale,
- d'évoquer les limites posées par notre institution,
- de partager nos difficultés à agir pour la protection de l'enfance dans une école, un collège, un lycée...

Ces échanges se feront en la présence d'une médecin scolaire et de professionnel·les provenant de structures éducatives spécialisées (ces professionnel·les étant syndiqués à SUD-Solidaires).

L'accès se fera par la rue Léon Jouhaux. Sonnez à l'interphone à « Solidaires » ou contactez le 06 32 41 28 51

La RIS se terminera avec un apéro et un moment convivial

Le temps des Cerises et des merles moqueurs

Conférence sur la Commune de Paris



A l'initiative de Solidaires 49, l'Association des Amies et Amis de la Commune de Paris 1871 viendra animer une conférence sur la Commune de Paris.

Celle-ci se déroulera le 20 mai à 19h à la Bourse du Travail (Place Imbach à Angers)

AGENDA SUD ÉDUCATION 49 :

- **20 MAI** : Conférence sur la commune de Paris animée par « Les amies et amis de la Commune de Paris » à 1h à la Bourse du Travail (place Imbach à Angers)
- **23 MAI** : RIS Protection de l'enfance de 18 à 20h à la Bourse du Travail (place Imbach à ANGERS)
- **30 MAI** : RIS sur le « Pacte enseignant » de 18 à 20h à la Bourse du Travail (place Imbach à ANGERS)
- **06 JUIN** : Journée de mobilisation contre la réforme des retraites (dates des manifestations et action à venir)



Guillaume « Groncheux », Esther « Bio, ça marche bien », Anatole Strapontin « maître Je(u)di », co-bureaucrates du jeudi

Si vous souhaitez vous désabonner de la liste, utilisez l'application

<http://desabonnement.ac-nantes.fr>

ATTENTION : ce lien n'est plus cliquable pour des raisons de compatibilité, copiez-le dans votre navigateur